

# UN ÉQUILIBRE NOUVEAU

LE PREMIER MINISTRE, M. Brian Mulroney présidera un conseil des ministres où toutes les provinces, toutes les tendances idéologiques et tous les clans de son parti seront présents. Telle est sans doute sa toute première qualité. Évaluée selon des critères géographiques et idéologiques, l'équilibre de la liste soumise hier au Gouverneur général est impeccable. Le chef du gouvernement disposait des matériaux pour rétablir la participation de tous à la gestion des affaires de la fédération. Le choix de ses ministres répond pleinement à cet impératif déjà inscrit dans les résultats de l'élection du 4 septembre.

Ce choix dissimule une véritable mutation dans la distribution du pouvoir fédéral. L'influence du Québec et celle de l'Ontario demeurent fortes au sein du conseil des ministres. Mais ces provinces doivent compter désormais sur une présence décisive au conseil des ministres des élus des provinces de l'Ouest et des Territoires. Tout autant que l'équilibre géographique, la distribution des responsabilités entre les représentants élus des diverses régions canadiennes témoigne du souci du chef du gouvernement d'associer pleinement l'ensemble des régions à la gestion des affaires communes.

L'ouest du pays, cette immense région sevrée de toute participation au pouvoir fédéral depuis trop longtemps occupera une place considérable au sein du gouvernement, tant par le nombre des ministres que par le niveau de leur responsabilité. A titre de vice-premier ministre et de président du conseil privé, M. Eric Nielsen sera le second personnage du gouvernement. Ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark occupera des fonctions compatibles avec son statut et son expérience. La nomination de M. Frank Mazankowski au poste de ministre des transports fera l'unanimité au pays, tant la compétence de l'homme est reconnue par tous. La sélection de Jake Epp comme responsable du ministère de la Santé et du Bien-Être social rassurera ceux qui craignent un virage à droite dans ces domaines sensibles. L'Ouest hérite aussi des ministères de l'énergie, des pêches et des océans, du multiculturalisme, de l'approvisionnement et des services, de la science et technologie, de la commission canadienne du blé et du travail. De plus, l'importante fonction de leader du gouvernement à la chambre échoit à un député de la Saskatchewan, M. Ray Hnatyshyn. Enfin, le sénateur Duff Roblin est nommé leader du gouvernement au Sénat. M. Roblin, ancien premier ministre du Manitoba et ami du Québec n'avait pas craint au printemps dernier d'accompagner M. Mulroney à Winnipeg et d'appuyer son chef dans la question des droits de la minorité franco-manitobaine. Il serait de plus appelé à des fonctions de conseil auprès du premier ministre dans le dossier des relations fédérales-provinciales. Le statut de partenaire majeur de l'Ouest au sein de la fédération est consacré par ces nominations.

Les principaux ministres en provenance de l'Ontario sont généralement des figures connues dans le pays. La province voisine hérite de quelques grands ministères à vocation économique; les finances seront dirigées par M. Michael Wilson, l'expansion industrielle régionale sera sous la responsabilité de M. Sinclair Stevens, le commerce extérieur a été confié M. James Kelleher.

Mme Flora MacDonald hérite de l'important ministère de l'emploi et de l'immigration et M. John Wise du ministère de l'agriculture. M. Walter McLean, l'un des esprits les plus progressistes de la députation devient Secrétaire d'état. M. David Crombie sera ministre des affaires indiennes et du nord. A ce titre, il présidera aux préparatifs d'importantes conférences fédérales-provinciales sur les droits des autochtones.

Sans compter M. Mulroney lui-même, neuf députés québécois accèdent au conseil des ministres. M. Robert de Cotret occupera des fonctions considérables au sein du gouvernement. Président du conseil du Trésor, membre du comité des priorités, président de deux comités ministériels responsables des politiques économiques, les pouvoirs du député de Berthier-Maskinongé-Lanau-dière seront à peu près sans équivalent. Si la nomination de M. Marcel Masse au ministère des communications a déjoué bien des prévisions, sa présence au comité des priorités consacre un pouvoir qui débordait la seule gestion d'un ministère. Mme Monique Vézina, ministre des relations extérieures s'est aussi vu confier la pleine responsabilité de l'Agence canadienne de développement. Ses collègues, Mme Blais-Grenier et M. Michel Côté entre dans la vie politique par la grande porte. Sans expérience parlementaire, ils héritent respectivement du ministère de l'environnement et du ministère de la consommation et des corporations. Le député de Joliette, M. Roch La Salle règnera sur le ministère des travaux publics, poste qu'il a occupé sous l'éphémère gouvernement Clark. Enfin, la présence du Québec au conseil des ministres sera aussi assurée par quatre ministres d'État: aux mines, aux transports, aux petites entreprises et à la jeunesse. La nomination du sénateur Arthur Tremblay comme conseiller spécial aux relations fédérales-provinciales auprès du premier ministre, nomination qui sera faite aujourd'hui à toute et substantiellement à la présence du Québec au plus haut niveau du gouvernement fédéral.

Les provinces maritimes ont elles aussi eu leur part dans cette nouvelle distribution des responsabilités. Ses représentants occuperont notamment les postes de solliciteur-général, de ministres de la justice et de la défense.

La composition du cabinet Mulroney consacre pleinement l'intégration de l'Ouest. Elle assure à l'Ontario une forte présence à la direction des ministères à vocation économique. Mais cette espèce d'ascendant est contrebalancée à la fois par les mandats confiés à certains ministres québécois et à quelques uns de leurs collègues de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Certes ce nouvel équilibre ne simplifiera pas les choix et on peut prévoir que les consensus seront difficiles et laborieux.

Bref, ce conseil des ministres est à l'image du pays qu'il doit servir, complexe et diversifié. Compte tenu du peu d'expérience de la députation québécoise, les représentants de cette province y occupent une place importante. Leur performance et leur expérience devraient permettre à certains d'entre eux d'accéder éventuellement à de plus larges responsabilités. M. Mulroney ne cache pas que telles sont ses intentions.

— JEAN-LOUIS ROY

# Quand le PLQ flaire le vent

QUAND le pouvoir semble à portée de bras et qu'il n'est nul besoin de se mettre en quatre pour en retrouver les délices, la tentation est quasi irrésistible de se contenter de légères retouches ponctuelles et de ne pas troubler, si peu que ce soit, une combinaison gagnante.

C'est l'exercice auquel le conseil général du Parti libéral du Québec (PLQ) a entrepris de se livrer, au cours du week-end, avec beaucoup de prudence et de circonspection. On a la fâcheuse impression que les délégués des militants s'affairent à élaborer un nouveau programme politique, puisqu'il le faut bien; mais ils sont beaucoup plus préoccupés d'animation et d'organisation tous azimuts que de renouvellement des idées et des modalités d'action.

Il est certes trop tôt pour tirer des conclusions d'une démarche qui commence à peine et qui trouvera son aboutissement au congrès plénier de mars prochain. Il n'en faut pas moins tirer la sonnette d'alarme dès maintenant et craindre que, à l'instar de son ami Brian Mulroney, M. Bourassa ne se satisfasse de pieuses généralités et de succédanés habiles. Considérant l'énorme succès de mise en marché du chef conservateur, étant donné la propension naturelle de M. Bourassa à ne pas faire de vagues, il n'est pas facile pour les libéraux de ressentir la nécessité de se donner une feuille de route complète et détaillée.

Ainsi qu'on pouvait le craindre dès son retour triomphal, l'an dernier, M. Bourassa est plus soucieux de démontrer qu'il avait raison jadis, et que les Québécois ont eu grand tort de le chasser, que de se livrer à l'exigeant combat intellectuel qu'il prétend, pourtant, préférer par-dessus tout.

L'exemple entraînant, les auteurs d'un document de réflexion sur l'énergie n'ont rien eu de plus embarrassé que de transcrire les thèses familières de leur chef sur le déve-

loppement des ressources hydrauliques. À la fin du texte, ils affichent fièrement leurs couleurs en avouant que le thème de l'énergie, avec la Baie-James, a été électoralement rentable pour les libéraux, au cours de la dernière décennie, et qu'il doit en être ainsi à nouveau. La clarté de ce dessein est rafraichissante, mais le programme est un peu court, n'est-ce pas?

On pourrait donner de multiples exemples selon lesquels les libéraux ne sont pas d'abord à la recherche sérieuse des solutions les plus adéquates à des problèmes cuisants, flairant plutôt où le vent tourne, quitte à s'y ajuster rapidement en cours de route. Tel est le cas de l'épineux dossier de la réforme du mode de scrutin. Sachant pertinemment que le gouvernement a trop tardé à agir et qu'il n'a plus la crédibilité requise pour imposer une réforme substantielle, M. Bourassa fait mine de ne pas voir le problème, l'enterrant prestement sous des sophismes. Et les libéraux, même les plus lucides, s'empresent de lui donner raison.

Un autre exemple. Depuis longtemps, les libéraux souhaitent que le droit de grève soit aboli dans certains secteurs névralgiques des affaires sociales. Plutôt que de prendre le taureau par les cornes et de dire enfin à quelle enseigne ils logent, au risque d'être impopulaires dans certains milieux, ils se contentent de montrer patte de velours et d'en appeler à la prudence. Ils envoient la poussière sous le tapis, espérant qu'elle y disparaîsse.

Un incident récent démontre la nécessité, pour un parti qui aspire au pouvoir, de se donner un programme clair et cohérent, et de s'y tenir par la suite, au risque de céder à quelque puissant lobby. Il y a quelques mois, Mme Lise Bacon, porte-parole des libéraux en matière d'environnement à l'Assemblée nationale, a publié sous sa signature un ambitieux pro-

gramme, proposant même une charte pour la qualité de la vie. Pourtant, il y a quelques jours, Mme Bacon s'en prenait au gouvernement et à sa malencontreuse idée de vouloir mettre à la raison un super-pollueur: les mines Noranda. Si ses propositions valaient plus que le papier sur lequel elles sont imprimées, si elle avait eu l'appui de son chef et de son parti, un tel recul aurait été impensable.

Mais quand tout semble facile et que les Québécois sont las de tous les drames péquistes, l'heure n'est pas au courage, à l'audace et à la créativité: les mines Noranda. Si ses propositions valaient plus que le papier sur lequel elles sont imprimées, si elle avait eu l'appui de son chef et de son parti, un tel recul aurait été impensable.

Cette attitude est d'autant plus inquiétante que M. Bourassa n'a pas de fils à la patte et n'a de nette envers quiconque. L'expérience et l'épreuve l'ont mûri, ont raffiné son discours, mais les Québécois sont en droit de savoir de quel bois il se chauffe désormais. Pour cela, il faudrait d'abord qu'il occupe le siège qui lui appartient de droit à l'Assemblée nationale. Tout occupé à l'animation et à l'organisation, il n'a pas de temps à perdre dans cette honorable enceinte. Plus que tout, cela en dit long sur ce qui fait courir le « nouveau » Robert Bourassa.

Le chef libéral est bien au fait des problèmes, des soucis et des préoccupations des Québécois. On espère encore de lui qu'il ait vraiment renouvelé, comme il le prétend, sa banque d'idées, et qu'il saura aller au-delà du pragmatisme et du terre-à-terre dont il se targue.

Il est loin d'être odieux, pour un parti, de flaire le vent et de s'ajuster à l'humour du temps. Mais un chef qui aspire à un nouveau leadership politique ne peut se contenter d'une honnête gestion et d'une intendance à la petite semaine.

— GILLES LESAGE

# Le Canada multiculturel : une vision créatrice de la société

JEAN-PAUL II

Texte de l'homélie prononcée par le pape, le 16 septembre à Winnipeg

CHERS frères et sœurs en Jésus-Christ,  
« Tu aimeras Yahvé ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton pouvoir ! » (Dt 6,5)

Ce commandement, qui est le plus grand de tous, fut proclamé par l'Ancien Testament au seul Israël. C'était le premier et le plus grand des commandements de l'Ancienne Alliance entre Dieu et le peuple élu. Il le lui transmit par Moïse après la libération du peuple tenu en esclavage en Égypte. L'Alliance, qui était rattachée aux commandements, imposait à tous les Israélites les obligations qui découlaient de leur appartenance au peuple de Dieu.

La première lecture de la liturgie d'aujourd'hui nous dit de façon très détaillée comment les Israélites avaient à connaître et à mettre en pratique « les commandements, les lois et les coutumes » (Dt 6, 1) que Dieu avait prescrits par l'entremise de Moïse. Les Israélites devaient les transmettre et les enseigner à leurs enfants et à toutes les générations à venir, pendant leur voyage vers la Terre Promise et lorsqu'ils s'y seraient établis.

L'Alliance avec Dieu fut fondamentalement une source d'identité spirituelle pour Israël, qui est ainsi devenu une nation parmi les autres peuples et nations de la terre.

La seconde lecture, extraite de la première lettre de saint Paul aux Thessaloniciens nous présente la dimension de la Nouvelle Alliance, une Alliance nouvelle et perpétuelle. Elle est scellée dans la chair et le sang du Christ, par sa mort sur la Croix et sa Résurrection, et elle est universelle. Elle s'adresse à tous les peuples et à toutes les nations de la terre...

Saint Paul peut dès lors écrire aux Thessaloniciens et leur dire: « Dieu nous ayant confié l'Évangile après nous avoir éprouvés, nous prêchons en conséquence, cherchant à plaire non pas aux hommes mais à Dieu qui éprouve nos cœurs... Telle était notre tendresse pour vous que nous aurions voulu vous livrer, en même temps que l'Évangile de Dieu, notre propre vie (1 Th 2 4,8).

L'Évangile est devenu — et il ne cesse de l'être — une source de culture spirituelle pour les hommes et les femmes de toutes les nations, de toutes les langues et de toutes les races. Il est également devenu la base du caractère individuel et de l'identité culturelle de nombreux peuples et nations du monde entier.

Cet énoncé est particulièrement vrai au Canada, où, grâce à l'immigration, un riche patrimoine de peuples, de nations et de cultures divers, devient le bien commun de toute la société.

Le commandement prescrit par Dieu à Israël exprime le bien de la société. Son accomplissement est la condition dont dépend la cohésion de toute l'identité culturelle, condition sans laquelle il ne saurait y avoir de véritables communautés multiculturelles durables. La Parole de Dieu transmise par Moïse s'accompagne d'une promesse et elle constitue pour toute la société une charte d'espérance: « Ainsi, si tu observes toutes ses lois et ses commandements que je t'ordonne aujourd'hui, tu auras longue vie... Puisse-tu l'écouter, Israël, garder et pratiquer ce qui te rendra heureux et te multipliera » (Dt 6, 2,3).

C'est dans cette perspective de foi que nous comprenons à quel point la Parole de Dieu — qui atteint sa pleine réalisation dans l'Évangile — contribue à l'édification et à la préservation des cultures. Et nous voyons aussi à quel point il est nécessaire de mettre en oeuvre le message de l'Évangile pour pouvoir harmoniser les cultures en une unité pluraliste. Dans l'ordre civil également, l'Évangile est au service de l'harmonie. Séparer la culture de son lien intime avec le commandement d'amour de l'Évangile rendrait impossible cette imbrication multiculturelle qui est la caractéristique du Canada. L'Église nous répète maintes

et maintes fois qu'il faut faire oeuvre évangélistique au plus profond de la culture et des cultures humaines, « partant toujours de la personne et revenant toujours aux rapports des personnes entre elles et avec Dieu » (Evangelii Nuntiandi, 20). Simultanément, notre attention est attirée sur le fait que « la rupture entre Évangile et culture est sans doute le drame de notre époque » (ibid.).

L'expérience historique des deux peuples fondateurs du Canada, qui se sont soulevés pour vivre dans un respect réciproque assurant l'identité culturelle unique de chacun d'eux, a providentiellement créé ce climat de la diversité culturelle qui est la caractéristique du Canada aujourd'hui. Par cette interaction multiculturelle, le Canada offre non seulement au monde une vision créatrice de la société, il représente également une merveilleuse possibilité: l'harmonie entre les convictions et les actes. Et tout cela s'accomplit par la mise en application du commandement d'amour du Christ.

Le Manitoba lui-même est véritablement le reflet d'une vaste gamme de cultures différentes. Outre sa population d'extractions britannique et française — s'ajoutant aux peuples autochtones — on y trouve représentés tant d'autres pays occidentaux. Les immigrants d'Europe occidentale et d'Europe de l'Est, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique du Sud contribuent à façonner la réalité de cette société civile. Les juridictions ecclésiastiques d'obédiences latine et ukrainienne font une seule Église catholique. Le salut aujourd'hui d'une façon toute singulière l'Église de Winnipeg et son pasteur, l'archevêque Exner; l'archidiocèse ukrainien de Winnipeg, conduit par l'archevêque Hermaniuk; ainsi que les fidèles de l'archidiocèse de Saint-Boniface réunis sous la conduite pastorale de l'archevêque Hacault. Oui, vous êtes de pratiquement « toutes les tribus et langues, tous les peuples et nations » (Ap 5, 9). Et cela se concrétise aujourd'hui en notre assemblée liturgique, non seulement par les différences de langues, mais aussi par les différences de traditions liturgiques du christianisme, à l'Ouest comme à l'Est. En cette eucharistie, l'Église qui est au Canada célèbre sa diversité et proclame son unité en Jésus-Christ et en l'Église universelle.

Sur la vaste toile de fond de l'histoire et de la culture, le premier commandement, et le plus important de tous, que Moïse a transmis au peuple élu de l'Ancienne Alliance, est redit avec une éloquence nouvelle à notre époque:

Jésus Christ dit ceci: « Voici mon commandement: Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés » (Jn 15, 12).

Le commandement d'amour est enraciné d'une façon renouvelée dans l'amour de Dieu: « comme le Père m'a aimé, moi aussi je vous ai aimés. Demeurez en mon amour. Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez en mon amour, comme moi j'ai gardé les commandements de mon Père et je demeure en son amour » (Jn 15, 9-10).

Ainsi, l'amour de Dieu est, par-dessus toutes choses, le partage de l'amour du Christ — l'amour par lequel le Christ donne son amour.

Et en même temps, l'amour de Dieu est organiquement rattaché à l'amour du prochain — à l'amour mutuel. Cet amour fait de nous les amis du Christ. « Je ne vous appelle plus serviteurs... je vous appelle amis » (Jn 15, 15).

Cet amour est l'expression morale et existentielle de ce que le Christ nous choisit et nous presse « d'aller et de porter du fruit, un fruit qui demeure; alors tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, il vous l'accordera » (Jn 15, 16).

Le pluralisme des traditions, le pluralisme des cultures, le pluralisme des histoires et le pluralisme des identités nationales — tous sont compatibles avec l'unité de la société.

Nous prions aujourd'hui pour l'unité morale de cette société — puisque cette unité est le fondement et le dénominateur commun de tous les « besoins civils ».

Depuis les époques les plus reculées, le christianisme a enseigné

aux personnes — comme témoins du Christ — à se sentir responsables du bien commun de la société, et cela vaut tout autant lorsque la société en question a manifestement des caractéristiques pluralistes. L'importance de l'enseignement de l'Église à cet égard a été résumée par le second Concile du Vatican dans ces paroles pénétrantes: « Que l'on ne crée donc pas d'opposition artificielle entre les activités professionnelles et sociales d'une part, la vie religieuse d'autre part. En manquant à ses obligations terrestres, le chrétien manquera à son obligation envers le prochain, bien plus, envers Dieu lui-même, et il met en danger son salut éternel » (Gaudium et Spes, 43).

Le fondement de cet enseignement se trouve dans le commandement d'amour mutuel dont parle l'Évangile d'aujourd'hui. L'amour mutuel signifie, dans sa dimension fondamentale, l'harmonie entre êtres humains, bâtis sur le respect de la dignité individuelle de l'autre et sur le souci authentique de son véritable bien-être.

L'amour mutuel revêt une importance toute particulière pour l'établissement de la communauté du mariage et de la famille. Et c'est ainsi que cet amour mutuel s'étend à de nombreux et très différents niveaux et cercles de coexistence humaine, à différents environnements, dans différentes communautés, dans différentes sociétés et entre les sociétés elles-mêmes.

À cet égard, cet amour est « social » et constitue la condition essentielle à l'avènement de cette civilisation d'amour que proclame l'Église et notamment Paul VI.

Dans cette vaste région du Canada, l'amour mutuel entre toutes les collectivités différentes qui tissent la trame multiculturelle de cette société pluraliste devient une puissance immense au service du bien. L'amour mutuel qui élève et unit chacun de ces éléments leur donne à tous la possibilité, lorsqu'ils se trouvent réunis, de devenir un outil particulièrement efficace au service de l'humanité. L'amour permet à une vaste gamme de talents d'agir à l'unisson. Et par cette action concertée, une société multiculturelle peut alors faire jaillir sur autrui toutes ces bénédictions dont elle a été abondamment gratifiée.

Souviens-toi, ô Canada, que la plus grande richesse de ton caractère multiculturel est cette possibilité qui t'est donnée d'aller vers autrui pour lui apporter ton aide — d'apporter ton aide à tes frères et à tes sœurs dans le besoin. C'est cela que la foi rend possible; c'est cela que l'amour exige. Au nom de l'amour, je pris instamment pour que cette ouverture d'esprit manifestée à l'endroit de tant d'immigrants et de réfugiés de minorités ethniques, pour que l'accueil généreux qui leur a été accordé, se poursuivent et continuent de rester la marque du Canada en enrichissant son avenir comme elle a enrichi son histoire.

À cet égard, il convient de rappeler les paroles prophétiques de Jean XXIII: « Les meilleurs intérêts de la justice sont servis par les pouvoirs publics qui font tout ce qui est possible pour améliorer la condition des membres des minorités ethniques, surtout en ce qui concerne leurs langues, leurs cultures, leurs coutumes ainsi que leurs activités et leurs entreprises économiques » (Pacem in terris, AAS 55, 1963, p. 283). Cette contribution des pouvoirs publics doit être allée avec efforts actifs déployés par tous, particuliers et groupes, qui oeuvrent sans cesse à l'édification d'une société canadienne socialement équitable — une civilisation durable fondée sur l'amour, une civilisation où se trouvent garanties « la priorité de l'éthique sur la technologie, la primauté de l'humain sur le matériel et la supériorité de l'esprit sur la matière » (Redemptor Hominis, 16) — et tout cela, pour la plus grande gloire de Dieu qui est notre Père à tous.

Prions donc à cette intention, prions surtout en cette assemblée eucharistique, et par la prière unissons-nous au Christ. En vérité, nous souhaitons répondre à son invitation: « Demeurez en mon amour ». Amen.

# LETTRES AU DEVOIR

Jeunes du Québec, chapeau!

ON NE PEUT laisser passer sous silence le spectacle grandiose que vous, les jeunes, nous avez présenté au Stade olympique, le mardi 11 septembre. Par la qualité et la profondeur de la chorégraphie, la dignité de vos réverents, l'originalité dans la présentation de vos aspirations, votre spontanéité, vous avez ému vos aînés et fait vibrer nos cœurs.

Comme le pape Jean-Paul II, nous reconnaissons avec vous que

notre société a besoin de plus d'amour, que l'Église est en route et que vous pouvez parfois vous sentir en dehors du bateau. Par contre, si nous mettons nos forces ensemble, nous pourrions réaliser des merveilles et Jésus, le seul qui puisse combler vos cœurs, sera proclamé et reconnu.

Un constat que j'ai pu faire, c'est que vous n'avez pas peur de prêter l'oreille aux exigences de l'Évangile. Vous avez même été sensibles à ce message clair et précis du pape: Jésus est celui qui éclairera votre chemin, qui comblera vos cœurs et qui donnera un sens à votre vie. Des « marchands d'illusions » sont venus avec des philosophies athées et vos cœurs n'ont trouvé qu'amertume. Des théologiens se sont présentés avec leur science et ont dilué le message de Jésus: ce fut le dégoût. Des féministes, imbuës d'elles-mêmes, ont proclamé une liberté qui vous a déçus.

Le pape Jean-Paul II, qui aime les jeunes, vous a demandé de relever fièrement la tête, de retrouver vos manches et de venir épauler ceux qui veulent vivre le message évangélique en Église. Si chacun de nous accepte de faire un pas, le visage de notre Église québécoise sera séduisant.

Jeunes du Québec, vous êtes l'avenir de l'Église et déjà, nous savons que vous prendrez le flambeau que nous avons nous-mêmes reçu de nos ancêtres pour répandre cette flamme de la foi de Jésus.

Merci pour ce que vous nous avez présenté avec tant de cœur, et que cette soirée inoubliable, à mon avis l'apogée de la visite du pape au Québec, ait un écho!

— GUY GIROUX

Bromptonville, 13 septembre.

# LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Bois-

vin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Édition quotidienne: 2,50\$ par semaine. Le samedi seulement. 75¢ Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022.

ABONNEMENT: Édition quotidienne 120\$ par année; 6 mois 62\$; 3 mois 32\$. À l'étranger: 225\$ par année; 6 mois 115\$; 3 mois 60\$. Édition du samedi 65\$ par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

**SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE**

◆ **Jean-Paul II**

besoins des autres. C'est ainsi que le Christ-juge parle du plus petit des frères, et il parle de chacun et de tous.

Le Christ, a poursuivi le pape, « parle de la dimension universelle de l'injustice et du mal. Il parle de ce que nous avons coutume d'appeler le contraste Nord-Sud. Pas seulement Est-Ouest, mais aussi Nord-Sud: l'hémisphère Nord, de plus en plus riche, et l'hémisphère Sud de plus en plus pauvre ».

Jean-Paul II a dénoncé le Nord qui s'enrichit également en ressources militaires avec lesquelles les super-puissances et les blocs peuvent se menacer mutuellement. Et ils se menacent — c'est l'argument que l'on entend, a ironisé le pape — afin de ne pas se détruire l'un l'autre.

Jean-Paul II, en lien avec l'enseignement de Paul VI, a expliqué par ailleurs « qu'il ne s'agit pas seulement de vaincre la faim ni même de faire reculer la pauvreté. Le combat contre la misère, urgent et nécessaire, est insuffisant. Il s'agit de construire un monde où tout homme, sans exception de race, de religion, de nationalité, puisse vivre une vie pleinement humaine, affranchie des servitudes qui lui viennent des hommes et d'une nature insuffisamment maîtrisée; un monde où la liberté ne soit pas un vain mot et où le pauvre Lazare puisse s'asseoir à la même table que le riche ».

« Oui, a redit Jean-Paul II, « développement » est le nouveau nom de la paix. La paix est nécessaire; c'est un impératif de notre temps. Ainsi en est-il du développement ou du progrès ».

La condition d'une telle paix dépend par ailleurs du comportement de l'homme dans chaque sphère de l'existence. Bien plus, elle dépend de la levée de « toute la menace de l'injustice, la menace qui émane des structures rigides des systèmes dont l'homme ne peut pas éviter l'oppression, ces systèmes qui ne s'ouvrent pas assez à l'homme pour servir le développement des peuples, pour établir la justice et toutes ses exigences ».

D'autre part, au cours d'une rencontre de presse à Ottawa, l'évêque de Saint-Jean, au Québec, Mgr Bernard Hubert, a confirmé que le pape évite de reprendre l'expression célèbre du synode romain de 1971, selon laquelle la « lutte contre les injustices est une dimension constitutive de l'évangélisation ». Il parle plutôt « du lien étroit » qui unit les deux. Mais, a fait remarquer Mgr Hubert, il ne fait que reprendre les termes de Paul VI qui a, a-t-on dit, voulu corriger la déclaration du synode romain de 1971 à cause des interprétations abusives auxquelles elle prêtait flanc.

Après un après-midi de repos hier à Edmonton, le pape reprend aujourd'hui sa tournée en se rendant d'abord à Fort Simpson pour s'envoler ensuite vers Vancouver.

◆ **Enfants maltraités**

portance du facteur pauvreté puisqu'elle continue de rendre « les pauvres » responsables des mauvais traitements infligés à leurs enfants au lieu de chercher à remédier à leurs conditions de vie.

« Nous n'acceptons pas l'hypothèse selon laquelle il existe une culture de

la pauvreté qui transporterait des incompétences parentales. L'endurance, la patience, l'implication, identifiés à des vertus parentales, ne peuvent se manifester que dans un contexte précis, hors de l'humiliation et de l'épuisement que connaissent les pauvres ».

L'enquête démontre aussi qu'à « pauvreté égale », les quartiers qui présentent le moins de cas d'enfants maltraités sont ceux où les parents disposent d'un solide réseau de support social et affectif.

« Pour la première fois nous avons des données claires prouvant qu'un solide réseau social peut atténuer les conséquences dévastatrices de la pauvreté », de dire Mme Chamberland.

Pour en arriver à cette conclusion, les chercheurs ont mené des entrevues de près de deux heures avec quelque 150 mères de famille de deux quartiers similairement « pauvres économiquement » (43% des résidents y vivent sous le seuil de la pauvreté). L'un des deux quartiers présente toutefois un nombre de cas d'enfants maltraités largement inférieur à la moyenne (2 enfants sur 1000 comparativement à 17 dans le cas du premier quartier.)

Dans le quartier à plus faible risque pour les enfants, les mères indiquaient disposer de réseaux affectifs ou de support de trois à dix fois plus développés que dans l'autre voisinage.

« Malheureusement ce réseau est très fragile et peut être perturbé facilement. La construction d'une autoroute par exemple peut forcer le déménagement de la voisine gardienne, du modèle de référence, de la source d'information, du support affectif », indique M. Bouchard. « Certains voisinages autrefois socialement riches sont aujourd'hui à hauts risques ».

Selon les deux chercheurs il importe de sensibiliser les parents à l'impact qu'a leur environnement sur la qualité du rapport qu'ils maintiennent avec leurs enfants. Peu de parents interviewés ont en effet dit voir un lien entre ces deux réalités.

L'étude, menée par le Laboratoire de recherche en écologie humaine et sociale de l'UQAM, est financée par le Conseil québécois de la recherche sociale.

◆ **Le Québec**

(Saint-Hyacinthe), ministre d'État à la Jeunesse; Robert Layton (Lachine), ministre d'État aux Mines; Monique Vézina (Rimouski-Témiscouata), ministre aux Relations extérieures responsable de l'ACDI.

La participation des Québécois aux affaires de l'État sera par la force des choses différentes de ce qu'elle était sous le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau. Il sera impossible dans les circonstances de parler de « French Power » puisque tous les ministères importants, ceux notamment à vocation économique, sont dans les mains de ministres anglophones. Dans le dernier cabinet Trudeau, rappelons que Marc Lalonde avait les Finances, Jean Chrétien l'Énergie, Francis Fox les Communications.

Dans le présent gouvernement, les deux Québécois qui auront le plus de pouvoir seront M. de Cotret et M. Masse. Siégeant au comité des priorités, ils pourront voir tous les dossiers importants défiler devant leurs yeux. Ils seront cependant largement minoritaires dans ce comité qui compte 13 membres. Ils devront, pour défendre avec succès les intérêts du Québec, compter sur l'appui de M. Mulroney qui préside ce comité.

Le Québecois qui sera le plus influent sera certes M. de Cotret. Le

**Paris et Tripoli retireront simultanément leurs troupes du Tchad**

PARIS (AFP, Reuter) — La France et la Libye ont annoncé hier qu'elles retireraient simultanément, à partir de mardi prochain, toutes leurs forces engagées au Tchad, décision qui constitue un coup de théâtre sur la scène africaine dont il est encore impossible d'évaluer toute l'importance. La fin de cette opération constitue un « secret d'État ».

L'annonce-surprise de cette décision, faite par les ministères des Relations extérieures des deux pays et non par ceux de la Défense, va en effet bien au-delà d'un simple retrait « total et concomitant » des quelque 3.000 militaires français présents au Tchad depuis août 1983 dans le cadre de l'opération « Manta » et des 5.000 Libyens qui, selon les estimations occidentales, sont basés dans la partie nord du pays.

Les communiqués publiés presque simultanément en début d'après-midi à Paris puis à Tripoli soulignent en effet la volonté de la Libye et de la France de « développer leurs relations et leur coopération et de supprimer toutes les entraves à celles-ci ».

L'accord sur le retrait a été négocié directement entre les deux capitales « sans intermédiaire », a précisé le ministre français des Relations extérieures devant les caméras

d'Antenne-2.

Visiblement fatigué et heureux, le chef de la diplomatie française, Claude Cheysson, qui s'est rendu le week-end dernier à Tripoli pour mettre la touche finale à l'accord avec le colonel Mouammar Kadhafi, a affirmé à la télévision qu'il n'était en « aucune façon » le résultat des entretiens que le président François Mitterrand a eus il y a une quinzaine de jours au Maroc avec le roi Hassan II.

Cette affirmation, confirmée à Tripoli, n'empêchera pas les observateurs d'être à peu près convaincus que les mystérieux entretiens au sommet franco-marocains, survenant quelques jours après l'annonce de l'union entre le Maroc et la Libye n'ont pu être étrangers à la conclusion de ce spectaculaire accord.

En tous cas, Rabat s'en est immédiatement félicité et un haut fonctionnaire marocain a mis diplomatiquement en parallèle les deux événements en faisant remarquer que « le hasard faisait bien les choses ».

En revanche, à N'Djamena, où aucune réaction officielle n'a été enregistrée hier après-midi, les responsables tchadiens semblent avoir été pris de court.

De passage à Paris, le ministre des Affaires étrangères de Hissène

Habré, Gouara Lassou, a déclaré qu'il avait été informé de la conclusion de l'accord franco-libyen par la presse.

Cette précision, reflet d'un certain mécontentement, est corroborée par les informations en provenance de la capitale tchadienne, où l'on indique que le ministre français de la Défense, Charles Hernu, arrivé inopinément hier dans la capitale tchadienne, a informé le président Habré de la décision franco-libyenne.

La conclusion de l'accord franco-libyen, d'autant plus surprenant que le colonel Kadhafi menaçait la France il y a deux ans « d'un nouveau Diên Biên Phu » au Tchad, constitue un indiscutable succès pour la diplomatie française, à en juger par les premières réactions.

Intéressée au premier chef, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a exprimé dès hier son « immense satisfaction » dans un communiqué publié par son secrétariat à Addis Abeba (Éthiopie). Depuis Tripoli, un porte-parole du GUNT (Gouvernement d'union nationale de transition du Tchad) a également manifesté la satisfaction des partisans de Goukouni Weddeye.

La décision de la France et de la Libye d'évacuer leurs troupes du Tchad est un pas « dans la bonne direction », a déclaré hier le secrétaire

général de l'ONU, Javier Perez de Cuellar, au cours d'une conférence de presse à la veille de l'ouverture de la 39e session de l'Assemblée générale. « Pour une fois, nous avons de la bonne nouvelle », a dit M. Perez de Cuellar, qui a exprimé son espoir de voir ce retrait « contribuer à améliorer la situation dans cette partie de l'Afrique ». « J'espère que (cette décision) ouvrira la voie à la réunion de l'OUA », a déclaré M. Perez de Cuellar, faisant allusion au sommet de l'organisation africaine, qui butait notamment sur l'affaire tchadienne.

Cette décision reste entourée de très nombreuses inconnues. Tout d'abord, si l'on sait que l'opération de retrait doit débuter le 25 septembre, on ignore encore quand elle doit s'achever. Une date a été fixée, M. Cheysson l'a déclaré hier, mais il n'a pas voulu la révéler.

De même, M. Cheysson a fait état d'un « dispositif de surveillance » pour superviser le double retrait, mais on ne sait encore rien de ce dispositif, si ce n'est que, selon certaines informations, il serait constitué d'observateurs de pays africains. Autre zone d'ombre, l'accord demeure muet sur le sort des 2.000 militaires zairais présents au Tchad, comme les Français, à la demande du gouvernement de N'Djamena.

poste de président du Conseil du trésor est stratégique. C'est lui qui a la responsabilité de préparer les budgets des ministères. Il exerce le contrôle sur toutes les dépenses gouvernementales. Dans l'ère d'austérité dans laquelle le gouvernement semble vouloir s'engager pour contrôler le déficit, il sera avec le ministre des Finances, Michael Wilson, l'un des principaux piliers du gouvernement. Notons qu'il présidera aussi le comité des opérations gouvernementales.

Le rôle dévolu à M. de Cotret n'est pas surprenant. Banquier de profession, il est conscient de la volonté du milieu des affaires de voir le gouvernement fédéral mieux contrôler ses dépenses et ses déficits. Il a été ministre de l'Industrie et du Commerce dans le bref gouvernement de Joe Clark. Ces derniers mois, il siégeait à un comité chargé de conseiller le chef conservateur en matière économique.

M. Masse a pour sa part une expérience de quatre ans comme ministre des gouvernements Johnson et Bertrand au Québec, de 1966 à 1970. Son ministère n'est pas, comparativement à celui de M. de Cotret, considéré comme majeur. Sous le premier ministre Turner, ce ministère a perdu une partie de ses attributions au profit du Secrétariat d'État qui agit maintenant comme une sorte de ministère de la Culture et de l'Éducation sans en avoir le nom.

M. Masse avait indiqué son désir durant la campagne électorale d'être nommé à un éventuel ministère des relations fédérales-provinciales. M. Mulroney s'est gardé cette attribution, mais s'est adjoint le sénateur Arthur Tremblay comme conseiller spécial.

M. Roch LaSalle reçoit pour sa part, avec les Travaux publics, le ministère qu'il désirait avoir. C'est le poste qu'il avait dans le gouvernement Clark. Il s'était attiré des critiques alors en disant que ce minis-

tère était celui du patronage.

Pour les prochains mois, il est certain que M. LaSalle jouera un rôle important. Compte-tenu de son expérience parlementaire, il est député depuis 1968, il servira de mentor à ses collègues québécois qui n'ont pas d'expérience de la politique canadienne et de la vie au sein du Parti conservateur.

Déjà M. LaSalle qui a tenu le fort seul pendant des années sait que ses élèves dépasseront bientôt le maître. Dans ses commentaires sur la formation du cabinet, il expliquait hier que M. Mulroney avait eu comme préoccupation de donner aux députés québécois l'occasion « d'appréhender vite et à l'intérieur de la machine » en nommant sept députés sans expérience au cabinet. Il ajoutait que « dans un avenir plus court

que nous pouvons l'imaginer », il pourra donner à ces ministres de nouvelles responsabilités une fois leurs classes terminées.

Signalons que parmi ces « élèves-ministres », deux femmes auront des postes d'apprentissage de premier choix au plan des relations internationales. À l'Environnement, Mme Suzanne Blais-Grenier devra solutionner l'épineux dossier des pluies acides qui met en cause les relations du Canada avec les États-Unis. Aux Relations extérieures, Mme Monique Vézina sera l'adjointe de l'ex-premier ministre Joe Clark.

En réservant 11 postes de ministres à des députés québécois, M. Mulroney n'a fait aucune faveur à sa députation. Avec 58 sièges, le Québec compte pour 27 % de la députation conservatrice aux Communes. Ses 11

**Jelinek ne tardera pas à réviser Loto-Select**

OTTAWA (PC) — Les jours de la Société canadienne des paris sportifs sont comptés, a clairement indiqué hier le nouveau titulaire du ministère de la Condition physique et du Sport amateur, M. Otto Jelinek. « Il est certain que le pari sportif sous sa forme actuelle va continuer jusqu'au 30 septembre, après on devra regarder où on veut aller », a soutenu M. Jelinek à sa sortie de la cérémonie d'assermentation des ministres chez le gouverneur général, Mme Jeanne Sauvé.

Interrogé à savoir si le gouvernement désirait continuer avec la vente de billet de loterie, lourdement déficitaire, M. Jelinek s'est contenté de répondre: « Pas après le 30 septembre ».

Le nouveau ministre entend, dès

cette semaine, rencontrer les directeurs de la Société et son président, M. André Lizotte. « Ils ont quelques options (pour l'avenir) que l'on verra regarder », a indiqué le ministre.

Toutefois, a-t-il ajouté, le gouvernement ne reculera en rien sur son engagement d'assister financièrement les Jeux olympiques d'hiver de Calgary en 1988. « Il n'y a pas de doute sur le financement. La question est de savoir d'où viendra l'argent », a-t-il dit.

Pendant toute la campagne électorale, le premier ministre, M. Brian Mulroney, avait ironisé sur le sort de la société et de son déficit chronique en soutenant que le gouvernement avait réussi le tour de force « de perdre sa chemise en ouvrant un casino ».

sièges de ministres représentent 27 % des 40 sièges au Conseil des ministres.

En composant son cabinet au Québec, M. Mulroney avait l'embaras du choix. Notons cependant qu'il n'a choisi que deux ministres sur l'île de Montréal avec M. Layton et Mme Blais-Grenier. Quatre viennent de la grande région de Montréal. Deux sont de la région de Québec, deux de l'est du Québec et un du Saguenay Lac Saint-Jean.

**18 septembre**  
par la PC et l'AP

- 1979: la radio pakistanaise annonce que le président afghan Nur Mohamed Taraki est mort à la suite d'un putsch.
- 1973: les deux allemands deviennent membres de l'ONU.
- 1970: mort du chanteur et guitariste Jim Hendrix des suites d'une surdose de drogue.
- 1967: destruction dans un attentat de l'ambassade de la Chine nationaliste à Saigon.
- 1961: mort dans un accident d'avion en Rhodésie du Nord du secrétaire-général de l'ONU Dag Hammarskjöld.
- 1934: l'Union soviétique est admise à la Société des Nations.
- 1851: première édition du « New York Times ».
- 1762: à Saint-Jean, Terre-Neuve, la garnison française se rend aux Britanniques.
- 1759: la France abandonne le Québec à l'Angleterre.
- Ils sont nés un 18 septembre: Greta Garbo, actrice suédoise (1905); Kwame Nkrumah, homme d'État ghanéen (1909); le directeur-gérant des Sabres de Buffalo de la Ligue nationale de hockey, Scotty Bowman, anciennement instructeur du Canadien de Montréal (1943).

**Plus de sept millions et demi de prêts à la consommation ont été approuvés par nos directeurs...**

Nos directeurs ont déjà approuvé plus de sept millions et demi de prêts à la consommation. Ils sont donc tout disposés à bien accueillir votre demande de crédit. Par ailleurs, nos formalités ayant été considérablement simplifiées, le traitement des Prêts personnels BNE® est facile et rapide. Aussi, vous avez toutes les chances d'obtenir un prêt dès le lendemain de votre



demande! Un calendrier de remboursement adapté à votre budget est établi et votre prêt est assorti, sans frais supplémentaires, d'une assurance-vie (sous réserve d'une limite d'âge).

Alors, si vous songez à emprunter, quel que soit l'objet de votre prêt et que vous soyez client ou non, n'hésitez pas à vous adresser à La Banque de Nouvelle-Écosse.

**Les Prêts personnels BNE, pour la qualité du service!**



\* Marques déposées de La Banque de Nouvelle-Écosse.